



« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

Vincent Mousseau

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ** 2025/3 Vol. 49 , PAGES 199 À 230
ÉDITIONS **MÉDECINE & HYGIÈNE**

ISSN 0378-7931

DOI 10.3917/ds.493.0199

Date de mise en ligne : 18/03/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2025-3-page-199?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

Vincent MOUSSEAU

Chercheur postdoctoral | Centre for Forensic Science, University of Technology Sydney (UTS) & CRC en Management public comparé, École Nationale d'Administration Publique (ENAP)

Professeur associé | Département de biochimie, chimie, physique et science forensique, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Chercheur associé | Groupe de recherche en science forensique (GRSF), Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Vincent.Mousseau@uts.edu.au

Introduction

Si la science forensique, soit la science étudiant les traces matérielles à des fins judiciaires et sécuritaires (Roux *et al.*, 2022), fait désormais partie du paysage policier et judiciaire moderne, sa capacité à appuyer de façon fiable et efficace l'action de sécurité et l'administration de la justice a été largement remise en question au cours des dernières décennies. Ces interrogations, qui concernent davantage les décisions des acteurs impliqués dans l'exploitation des traces que les outils et techniques à disposition, ont amené de plus en plus de chercheurs à s'intéresser aux pratiques sociales dans le domaine forensique (Julian *et al.*, 2021 ; Renard, 2013).

Parmi les acteurs concernés, les techniciens en identité judiciaire, c'est-à-dire les intervenants responsables de l'investigation scientifique des scènes d'incident, possèdent un rôle de premier plan et méritent une attention particulière (Houck *et al.*, 2017 ; Roux *et al.*, 2022). S'il est reconnu qu'ils doivent posséder toute une diversité de savoirs spécialisés (p. ex. forensiques, criminologiques, physicochimiques) pour mener à bien leurs fonctions, la manière dont ces savoirs sont acquis et transmis dans la pratique demeure encore largement méconnue. La présente étude vise ainsi à contribuer à la littérature scientifique sur le sujet en cherchant à comprendre les modes de construction des savoirs spécialisés auxquels se réfèrent les techniciens en identité judiciaire pour inspecter une scène d'incident.

Apprendre à inspecter une scène d'incident

Les savoirs spécialisés pertinents
à l'inspection des scènes
d'incident

Les techniciens en identité judiciaire sont reconnus pour posséder de multiples rôles au sein du processus forensique, particulièrement dans ses premières phases. Sur la scène d'incident, ils sont entre autres responsables de la fixation de l'état initial des lieux ainsi que de la recherche et de la collecte des indices matériels. En d'autres termes, ils s'assurent de documenter le plus fidèlement possible la scène et inspectent méticuleusement les lieux, à l'œil nu ou à l'aide de techniques renforçant leurs capacités de détection, à la recherche d'indices susceptibles de contribuer à la reconstruction de l'événement et à l'identification de personnes d'intérêt. Ils possèdent en ce sens un rôle important de soutien aux enquêtes criminelles (Delémont *et al.*, 2017 ; Ribaux, 2023).

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

Pour remplir ces rôles, ils mettent à profit tout un corpus de savoirs forensiques, physicochimiques, criminologiques, légaux, organisationnels et méthodologiques (Houck *et al.*, 2017 ; Ribaux, 2023) qui leur permettent d'anticiper, de reconnaître et de détecter la présence de traces matérielles pertinentes. Ces savoirs peuvent être conceptualisés, à la lumière des travaux de Berger et Luckmann (2022), comme des croyances acceptées comme vraies (sans nécessairement être universelles) par un groupe d'acteurs sociaux partageant une profession donnée – en l'occurrence, la fonction de technicien en identité judiciaire. Ils réfèrent notamment aux perceptions, interprétations, idées ou théories que les techniciens en identité judiciaire utilisent collectivement pour donner un sens à la réalité sociale et physique qui les entoure (Sackmann, 1992). En s'inspirant du modèle proposé par Ribaux et ses collègues (2010), trois types de savoirs peuvent être identifiés.

D'une part, un pan de ce corpus de savoirs se rapporte à la connaissance des principes théoriques (p. ex. le principe d'échange de Locard, voir Crispino, 2022) et des propriétés physicochimiques de la matière pouvant affecter les probabilités de transfert, de rétention et de persistance des traces matérielles sur une scène d'incident. Ces savoirs se veulent utiles pour inférer les chances que des traces matérielles aient été laissées sur les lieux d'un événement et qu'elles soient toujours présentes en quantité suffisante pour être repérées. Ils concernent également la diversité des traces matérielles pouvant faire l'objet d'une analyse ultérieure et les techniques de révélation disponibles (Ribaux *et al.*, 2010 ; Roux *et al.*, 2022).

D'autre part, les savoirs spécialisés des techniciens en identité judiciaire regroupent aussi des connaissances sur l'environnement criminel, c'est-à-dire les activités criminelles tendancieuses, les problèmes et modes opératoires récurrents sur un territoire donné et les répétitions criminelles en cours. Ces savoirs, notamment ceux issus des renseignements disponibles, permettent d'orienter efficacement l'inspection de la scène d'incident en anticipant les manœuvres et les déplacements des auteurs les plus probables (Ribaux, 2023 ; Ribaux *et al.*, 2010). Enfin, les techniciens en identité judiciaire doivent posséder des savoirs sur les directives et procédures opérationnelles et stratégiques en vigueur au sein de leur organisation, de façon à déployer des ressources humaines et matérielles en conséquence. Par exemple, les travaux de Mapes *et al.* (2016) ont montré que certains corps de police exigeaient que seuls les fluides biologiques soient transmis au laboratoire forensique pour analyse dans les cas de cambriolage. À ces directives s'ajoute également le cadre légal dans lequel l'inspection de la scène d'incident doit être réalisée pour garantir l'admissibilité des indices matériels prélevés devant les tribunaux (Houck *et al.*, 2017 ; Ribaux *et al.*, 2010).

La mise en œuvre de ces différents savoirs pertinents à l'inspection des scènes d'incident sous-entend évidemment une certaine forme d'apprentissage. La notion de construction est ici fondamentale : le savoir n'est ni donné, ni universel. Les travaux de la sociologie des sciences ont montré que, quel que soit le domaine d'activité, la reconnaissance d'un savoir comme légitime dépend de processus sociaux dynamiques et de rapports de pouvoir (Déléage, 2009 ; Julian *et al.*, 2021 ; Knorr Cetina, Reichmann, 2015). D'un côté, la capacité d'un groupe d'acteurs à définir « eux-mêmes le contenu de leur champ de compétences » (Prud'homme, 2018, 175) permet de revendiquer une forme de monopole sur la construction des savoirs pertinents (Cheraghi-Sohi, Calnan, 2013 ; Claveau, Prud'homme, 2018). De l'autre, l'idée d'une construction des savoirs implique une part d'engagement de l'apprenant ; loin d'être un simple récepteur, il participerait au développement, au renforcement ou à la modification de ces savoirs (Chan *et al.*, 2003 ; Déléage, 2009). Les novices dans un domaine donné, comme les recrues policières, posséderaient ainsi une marge de manœuvre plus ou moins importante pour accepter, perpétuer ou écarter certains savoirs qui leur sont transmis (Chan *et al.*, 2003 ; Fielding, 1988).

La transmission des savoirs explicites

La construction des savoirs spécialisés s'opère généralement par deux processus distincts, mais complémentaires, se distinguant entre autres par leur degré de formalisme. D'abord, elle implique l'accès à un corpus de connaissances théoriques, voire scientifiques, inaccessibles aux « non-initiés ». Cet apprentissage s'avère typiquement garanti par l'achèvement d'une formation académique destinée à uniformiser les savoirs (Claveau, Prud'homme, 2018 ; Freidson, 1988). Implicitement, l'adhésion à ces savoirs plus ou moins consensuels vise à garantir l'interchangeabilité des intervenants. Monjardet (1996, 118) soulignait à ce propos que « la maîtrise [de ces connaissances plus explicites] permet de minimiser l'influence des qualités personnelles et de pallier l'inégalité des expériences ». La diplomation, la certification, ou le titre professionnel servent dès lors bien souvent d'indicateurs pour reconnaître les détenteurs de ces savoirs explicites non partagés.

À travers le monde, la formation des techniciens en identité judiciaire est loin d'être harmonisée. Historiquement, ils ont longtemps été des policiers assermentés se spécialisant *a posteriori* dans l'investigation des scènes d'incident. Dans certains pays comme la Suède, les États-Unis et le Canada, les organisations policières se tournent toujours

majoritairement vers l'embauche de policiers pour garnir les rangs de leurs services d'identité judiciaire (Dube-Mather, 2023 ; Kruse, 2019 ; National Research Council, 2009). Or, avec l'évolution de la science forensique et considérant les connaissances forensiques parfois limitées des policiers, les appels à la professionnalisation du métier se sont multipliés (Robertson *et al.*, 2014). Une formalisation des cursus de formation en identité judiciaire et une embauche de plus en plus systématique de personnel « non-policier » issu de formations universitaires – notamment dans le domaine des sciences – ont dès lors été observées dans plusieurs pays comme le Royaume-Uni et la Suisse (Ribaux, 2023 ; Wilson-Kovacs, 2014). Ce virage vers le recrutement de civils vise évidemment à doter les techniciens en identité judiciaire d'une formation plus approfondie et scientifique, mais il est également justifié par des bénéfices plus pragmatiques (p. ex. économies sur la masse salariale) typiquement associés aux mouvements de civilianisation dans la police (voir Brown, 2013 ; Kiedrowski *et al.*, 2019). À l'heure actuelle, l'embauche de policiers assermentés et l'embauche de civils « non-policiers » coexistent ainsi à travers les organisations policières.

L'acquisition des savoirs tacites

En parallèle de la formation académique, l'acquisition des savoirs spécialisés implique également des modes de construction, d'acquisition et de transmission des savoirs beaucoup plus informels. Une part du corpus des savoirs non partagés qui est propre aux experts de différents domaines d'activité, comme les avocats, les médecins et même les chercheurs, se caractériserait ainsi par sa dimension tacite et intuitive, difficilement explicitable et formalisable (Prud'homme, 2018 ; Vanneuville, 2013 ; Winfree *et al.*, 1984). L'accumulation de véritables expériences pratiques et la socialisation professionnelle auprès des pairs expérimentés permettraient toutes deux la réconciliation de la règle générale (ou théorie) avec le cas particulier (Collins, Evans, 2018 ; Freidson, 1988).

Pour les policiers plus particulièrement^[1], l'apprentissage expérientiel et la socialisation professionnelle informelle possèderaient une place centrale dans la construction des savoirs pertinents à leur fonction. En effet, si certaines études ont certes montré que la formation académique n'était pas sans influence sur la construction des savoirs policiers (voir Alain, Pruvost, 2011 et Pichonnaz, 2011), la culture policière

1 L'étude puise principalement son ancrage théorique et empirique dans le champ de la sociologie de la police, les techniciens en identité judiciaire participant à l'étude étant tous, avant tout, des policiers de formation et de carrière. Ce choix vise à mettre en lumière l'influence de cette trajectoire professionnelle particulière sur les résultats obtenus.

demeure marquée par la croyance dominante que le travail policier ne peut être explicité par des principes théoriques plus généraux. En conséquence, la formation académique ne serait qu'assez peu utile à l'apprentissage véritable du métier et des contingences imprévisibles dans lesquelles il est réalisé (Bayley, Bittner, 1984 ; Fleming, Rhodes, 2018). L'ancienneté serait ainsi le gage le plus évident de la qualification policière (Monjardet, 1996).

Les quelques études qui se sont intéressées à la construction des savoirs chez les techniciens en identité judiciaire suggèrent que leur formation académique serait complétée par un apprentissage informel des façons de faire à privilégier dans la pratique. Au contact de collègues plus expérimentés, les techniciens en identité judiciaire novices apprendraient à « dévier de la méthode parfaite [enseignée durant la formation] pour atteindre des résultats » [traduction libre] (Wilson-Kovacs, 2014, 771) (voir aussi Kruse, 2019 et Wyatt, 2014). Ainsi, les travaux de Erne *et al.* (2020) ont montré que les techniciens en identité judiciaire débutants sollicitent fréquemment leurs collègues plus expérimentés pour reconstituer les événements à l'origine d'un incendie et identifier la stratégie d'inspection des lieux la plus appropriée.

Problématique et objectifs de la présente étude

Agissant comme ressources cognitives à partir desquelles les techniciens en identité judiciaire prennent des décisions, les savoirs jouent un rôle prépondérant dans l'inspection des scènes d'incident (Berger, Luckmann, 2022 ; Ribaux *et al.*, 2010). Or, à ce jour, peu d'études empiriques – et aucune en français – se sont intéressées aux modes de construction de ces savoirs, à la valeur que leur accordent les principaux intéressés et aux rôles respectifs des savoirs tacites et explicites en matière d'investigation des scènes de crime. Les quelques études disponibles sur le sujet fournissent des prises empiriques et théoriques essentielles à notre compréhension du phénomène, mais elles présentent quelques limites méthodologiques (p. ex. échantillon restreint, majorité de participants « non-policiers ») empêchant, *a priori*, la généralisation de leurs constats (Erne *et al.*, 2020 ; Wilson-Kovacs, 2014 ; Wyatt, 2014). De plus, à notre connaissance, aucune de ces études n'a mis à profit le riche héritage théorique et empirique issu de la sociologie de la police, ce qui représente une opportunité d'éclairer de manière originale le phénomène à l'étude.

Conséquemment, la présente étude vise à mieux comprendre les modes de construction, d'acquisition et de transmissions des savoirs jugés pertinents à l'inspection des scènes d'incident par les techniciens en

identité judiciaire. Elle vise plus précisément à 1) rendre compte de l'apport des apprentissages plus formels et tacites des savoirs selon le point de vue des techniciens en identité judiciaire et 2) explorer comment ces modes de construction des savoirs prennent véritablement forme dans la pratique quotidienne.

Une enquête de terrain au sein des services d'identité judiciaire

Justification de l'approche méthodologique

Cette étude repose sur une enquête de terrain de type ethnographique, combinant entretiens semi-dirigés et observations participantes, menée auprès d'un service d'identité judiciaire d'un corps policier du Québec (Canada). Le choix de ce devis méthodologique prend ses assises sur deux prémisses épistémologiques. En premier lieu, il a été guidé par le peu de connaissances scientifiques actuellement disponibles sur les pratiques des techniciens en scène de crime œuvrant sur le terrain de recherche étudié (c.-à-d. le Québec). Il semblait donc tout à fait de mise d'avoir recours à une logique inductive de *découverte scientifique* (Beaud, Weber, 2010). En second lieu, bien qu'il ne s'agisse certainement pas d'une caractéristique unique au monde policier (LaPiere, 1934), les travaux issus de la sociologie de la police ont, à maintes reprises, démontré le fossé persistant entre ce que les policiers disent qu'ils font et ce qu'ils font véritablement en pratique^[2] (Fassin, 2016 ; Manning, 2014). Comme les participants ciblés étaient tous des policiers, l'enquête de terrain nous a semblé être une méthodologie de recherche particulièrement indiquée pour saisir la complexité et la diversité des modes de construction des savoirs tels qu'ils se produisent dans la pratique quotidienne.

Le présent devis méthodologique a initialement été élaboré selon la tradition ethnographique classique et visait avant tout à observer les techniciens en identité judiciaire dans leur quotidien (Atkinson *et al.*, 2014 ; Chapoulie, 2000). Or, en raison du contexte pandémique dans lequel s'est déroulée cette recherche – et des opportunités réduites d'observations directes et prolongées –, l'entretien semi-dirigé s'est

- 2 Cela n'insinue pas que leur comportement est reprochable ou fautif. Fassin (2016, 295) expliquait : *Le dévoilement n'implique pas nécessairement que les agents cherchent à cacher leurs pratiques, à protéger leurs intérêts, à mentir à leurs interlocuteurs, en somme à « tricher » [...] Il révèle simplement l'écart entre ce qui est supposé être et ce qui est, écart dont les agents peuvent être plus ou moins conscients.*

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

progressivement dessiné comme la principale méthode d'acquisition des données. Les verbatims des entrevues composent en ce sens la majorité du matériel empirique utilisé dans la présente étude. Lors de ces entretiens, les participants ont été invités à discuter de leurs trajectoires professionnelles et académiques au sein et à l'extérieur de l'institution policière. Cette thématique du guide d'entretien a permis l'exploration des processus de socialisation professionnelle et des modes de construction des savoirs valorisés, tout en approfondissant la diversité, la richesse et la signification des expériences vécues par les techniciens en identité judiciaire (Miles *et al.*, 2014).

L'observation participante auprès de techniciens en identité judiciaire, lors de véritables interventions sur des scènes d'incidents et dans les bureaux de travail, a quant à elle permis de documenter les interactions sociales entre les membres du groupe et d'interroger les sujets d'étude de façon plus informelle. Elle représente donc à la fois une stratégie de triangulation des données et une méthode capable d'éclairer des dimensions complémentaires à celles abordées en entretien (p. ex. l'imitation des pairs). Dans la présente étude, une position d'observateur plus périphérique a été privilégiée sur les scènes d'incident afin de minimiser l'altération du contexte naturel de l'investigation de la scène d'incident (Gold, 1958) et les risques de contaminations de cette dernière (Ribaux, 2023).

Déroulement de la collecte de données

La collecte de données s'est déroulée de juillet 2020 à février 2022 inclus, suite à l'obtention d'un certificat éthique délivré par le Comité d'Éthique de la Recherche de l'Université de Montréal (n° CERS-2019-070-D). Tous les techniciens en identité judiciaire de l'organisation policière participante ont été invités à participer aux deux volets méthodologiques du projet de recherche. Dix-huit entretiens semi-dirigés ont été réalisés, dont 17 à distance en raison des mesures sanitaires en vigueur au Québec lors de la collecte de données. Ce format s'est finalement révélé avantageux, offrant une plus grande flexibilité aux participants (sur ce sujet, voir Archibald *et al.*, 2019). Les entretiens ont duré entre 65 et 171 minutes (2 heures et 51 minutes), avec une durée moyenne d'un peu moins de deux heures ($\mu = 1,97$ heure, $\sigma = 0,52$).

Des observations ont également pu être réalisées lors de 19 interventions de techniciens en identité judiciaire sur des scènes d'incident. Pour neuf d'entre elles, les participants ont eux-mêmes contacté le chercheur principal pour l'inviter sur une scène d'incident sur laquelle ils étaient

déployés^[3]. Les dix autres interventions ont été documentées lors de séjours immersifs de courte durée réalisés dans les bureaux des services d'identité judiciaire au printemps (4 jours), à l'été (3 jours) et à l'automne (7 jours) 2021, lorsque certaines mesures de santé publique ont été levées. Les observations participantes lors des interventions sur des scènes d'incident ont duré entre une heure et 19,5 heures ($\mu = 4,24$ heures, $\sigma = 3,99$) et les observations menées dans les bureaux des services d'identité judiciaire, entre une et neuf heures ($\mu = 6,42$ heures, $\sigma = 2,43$). Afin d'assurer la robustesse du devis méthodologique déployé, la collecte de données s'est achevée aux termes d'environ 200 heures de collecte de matériel de recherche (équivalant à 454 pages de verbatims et notes de terrain) selon le principe de saturation empirique (Pires, 1997).

Composition de l'échantillon

Toutes méthodes de collecte confondues, 19 techniciens en scène de crime ont participé à ce projet de recherche. Cet échantillon peut paraître à première vue restreint, mais il convient de souligner que, parmi les quelque 15 000 policiers au Québec, seuls 150 à 200 seraient techniciens en identité judiciaire à la lumière des échanges tenus avec l'Association québécoise de criminalistique. L'échantillon représenterait ainsi près de 10 % de l'ensemble des techniciens en identité judiciaire de la province, une proportion non négligeable. Parmi cet échantillon, six techniciens en identité judiciaire (32 %) ont participé aux deux volets méthodologiques déployés, douze (63 %) n'ont participé qu'aux entretiens semi-directifs et un seul (5 %) n'a participé qu'aux observations participantes.

Le Tableau I présente les caractéristiques sociodémographiques des participants. Il montre que l'échantillon est majoritairement composé d'hommes^[4] ($N = 12,63$ %) principalement âgés de 40 ans et plus ($N = 14,74$ %) au moment de la collecte de données. En moyenne, les participants possédaient près de sept années d'expérience comme technicien en identité judiciaire ($\mu = 6,9$; $\sigma = 4,8$) au moment de la collecte de données et avaient un peu plus de 20 ans d'expérience comme policier, toutes fonctions confondues ($\mu = 21,2$; $\sigma = 5,7$). Notons enfin que la majorité des participants ($N = 13,67$ %) avaient au maximum complété une formation académique de niveau collégial (c.-à-d. un diplôme d'études

3 Puisqu'ils travaillaient presque tous en télétravail en raison des mesures sanitaires imposées au Québec et se rendaient sur les scènes depuis leurs domiciles personnels, ce mode de contact

« inversé » a été privilégié pour la collecte de données.
4 Pour assurer l'anonymat des participant.e.s, seul le masculin est utilisé dans l'article.

Tableau I : Caractéristiques sociodémographiques des participants (N=19)

Caractéristiques	Distribution		Moyenne (en année)	
	n	%	M	É.T.
Sexe				
Homme	12	63	-	-
Femme	7	37	-	-
Âge				
< 40 ans	5	26	41,6	5,8
≥ 40 ans	14	74		
Expérience comme technicien en identité judiciaire				
< 5 ans	6	32	6,9	4,8
Entre 5 et 10 ans	9	47		
> 10 ans	4	21		
Expérience policière totale				
≤ 20 ans	7	37	21,2	5,7
> 20 ans	12	63		
Niveau d'éducation le plus élevé complété				
- cégep/collège*	13	68	-	-
- université	6	32	-	-

* Dans le système d'éducation québécois, après cinq années d'études au secondaire, les étudiants ont la possibilité de compléter un diplôme collégial dans un collège d'enseignement général et professionnel (cégep), qui peut être de type préuniversitaire (2 ans) ou technique (3 ans).

collégiales en techniques policières correspondant à l'exigence réglementaire pour travailler comme policier au Québec).

Stratégie d'analyse

L'analyse des données issues de l'enquête de terrain s'appuie sur une analyse de contenu thématique, réalisée par le chercheur principal seul. Celle-ci cherche à dégager un sens aux propos tenus par les participants selon une démarche itérative entre l'observation du phénomène social à l'étude et la formulation et la stabilisation des hypothèses explicatives à son égard (Beaud, Weber, 2010 ; Miles *et al.*, 2014). Si la collecte et l'interprétation des données ont ainsi suivi une structure plus ou moins linéaire dans laquelle « la distinction des [...] phases de la quête de connaissance n'est [...] pas possible » (Geertz, 1998, 13), il a toutefois été possible d'identifier les grandes étapes de la démarche analytique mobilisée.

Une fois le matériel brut (verbatim des entretiens et retranscriptions numériques des notes de terrain) structuré sous un format commun, le logiciel d'analyse qualitative QDA Miner® a été utilisé pour réaliser une analyse verticale du matériel de recherche. Celle-ci a permis l'identification et la codification systématiques des passages pertinents pour la recherche menée en une première série de codes qui ont mis en évidence la grande homogénéité du discours des participants. L'étape suivante, parfois nommée « analyse de second niveau » ou « transversale », a permis de réorganiser les codes de premier niveau en catégories plus étendues et non redondantes. La dernière étape de l'analyse a consisté à interpréter la signification de l'arrangement des catégories à la lumière de la littérature scientifique disponible sur les questions de socialisation professionnelle et de construction des savoirs (Blais, Martineau, 2006 ; Miles *et al.*, 2014).

Limites de l'étude

Malgré sa contribution originale, la présente étude présente quelques limites qui nécessitent d'être prises en compte afin de bien cerner la portée des résultats. Tout d'abord, certaines limites sont propres à la démarche méthodologique mobilisée. L'échantillonnage n'étant ni aléatoire ni représentatif de l'ensemble des techniciens en identité judiciaire de l'organisation policière partenaire ou du Québec, un biais de sélection peut avoir été introduit parmi les participants. Si certaines données anecdotiques collectées auprès d'autres corps de police du Québec tendent à suggérer un phénomène plus étendu, cette limite appelle tout de même à une validation ultérieure de la généralisabilité des résultats à d'autres terrains de recherche.

En outre, le contexte de pandémie a aussi influencé la recherche, en particulier la collecte des données. Malgré les avantages reconnus des entretiens à distance, certaines études suggèrent que ce mode de collecte de données demeure sous-optimal comparativement aux entretiens en personne (voir Johnson *et al.*, 2021). Si la triangulation des données suggère une certaine validité écologique, c'est-à-dire une documentation fidèle des conditions naturelles dans lesquelles le phénomène à l'étude se produit, les opportunités restreintes d'observation prolongée sur le terrain de recherche appellent à la prudence. De futures recherches pourraient reprendre le devis de recherche ici mobilisé en l'arrimant davantage aux conditions plus classiques dans lesquelles l'enquête ethnographique est généralement réalisée.

Résultats

L'analyse des données a permis de cerner trois principaux modes de construction des savoirs pertinents à l'inspection des scènes d'incident aux yeux des techniciens en identité judiciaire. Dans un effort de cohérence, ces modes sont ici présentés dans un ordre plus ou moins chronologique prenant pour point de référence la formation en identité judiciaire offerte par le Collège canadien de police.

Avant la formation : le caractère indispensable de l'expérience policière préalable

Pour les techniciens en identité judiciaire interrogés, l'expérience policière préalable à leur fonction spécialisée teinterait fortement la construction des savoirs spécialisés pertinents à l'inspection des scènes d'incident. Une riche ancienneté policière serait ainsi une condition minimale pour les aspirants à la profession et un des principaux critères de sélection. Un participant indiquait :

Pour aller au SIJ [Service d'identité judiciaire], je pense qu'il faut avoir une certaine base. Moi, tant qu'à moi, il faut avoir [...] un bon 10 ans de patrouille pour avoir... pour avoir l'expérience [...]. (Participant 14, ci-après P14)

D'ailleurs, en moyenne, les participants rencontrés avaient près de 14 années d'expérience comme policier avant de rejoindre les services d'identité judiciaire, soit déjà plus de la moitié de la durée habituelle d'une carrière policière au Québec (voir Tableau II ci-bas).

Tableau II : Expérience policière préalable aux fonctions de techniciens en identité judiciaire

Expérience policière préalable	Distribution		Moyenne (en année)	
	n	%	M	É.T.
< 10 ans	4	21	13,7	5,1
Entre 10 et 15 ans	8	42		
> 15 ans	7	37		

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

L'importance accordée à l'expérience policière dans la construction des savoirs s'est aussi traduite, dans le discours de plusieurs participants, par une opposition claire à une possible civilianisation de leur fonction. Tous les participants ayant abordé ce sujet (N = 7) demeurent en effet convaincus que les techniciens en identité judiciaire devraient être des policiers et non des employés civils. Deux participants disaient :

[...] T'as beau mettre 4 ans d'université à [des civils] et leur promettre qu'ils vont devenir des techniciens, tant que t'as pas joué avec des cadavres, et tant que t'as pas eu de l'expérience policière [...]. Je considère que t'as bien beau avoir toutes les études du monde, il faut que t'aies fait de la police. Si t'as pas fait de la police, il te manque un gros aspect. (P4)

Dans le meilleur des mondes, moi je trouve que...c'est une police qui faudrait qui fasse ce job-là, ce n'est pas personne d'autre. (P1)

Aux yeux des techniciens en identité judiciaire rencontrés, cette expérience policière permettrait de s'affranchir d'un regard « naïf » et offrirait une façon particulière de voir le monde social dans lequel ils opèrent. Les participants ont en effet eu recours à une diversité d'expressions – « *minding* de police », « vision de policier », « fibre policière », « œil de police », « *pif* policier » et « flair policier » – lors des entretiens et des observations pour exprimer la perspective singulière qu'ils avaient développée au fil de leur carrière policière.

Cette expérience policière préalable permettrait entre autres la construction de savoirs sur l'institution policière – son fonctionnement, ses normes et règles administratives – et la culture professionnelle de ses membres. Elle offrirait également un premier répertoire de cas (criminels ou non) auxquels les policiers peuvent être confrontés. Elle contribuerait dès lors à l'acquisition de savoirs spécialisés sur les modes opératoires récurrents et les tendances criminelles. Un participant disait :

Moi, après [plusieurs années] de patrouille, c'est pas mal tout le temps la même chose que les voleurs font. Mais c'est sûr qu'il ne faut pas que tu t'arrêtes à ça, si tu te fermes à ça, tu vas passer à côté. Mais tu sais, un moment donné, c'est ton expérience qui parle qui fait comme « regarde, ils passent par-là, ils font ci, ils font ça... », donc tu l'apprends. (P5)

Par ailleurs, plusieurs participants ont signalé que leur expérience comme policier-patrouilleur leur avait aussi permis d'acquérir quelques savoirs spécifiques à l'inspection d'une scène d'incident. Pour certains, cet apprentissage s'était fait au contact des techniciens en identité judiciaire qu'ils côtoyaient lorsqu'ils étaient déployés comme premiers répondants sur une scène d'incident. Un participant a indiqué :

Quand les techniciens venaient, bien je leur demandais tout le temps de les assister et je leur posais des questions. Puis, là, t'en a plusieurs qui viennent [et] qui te donnent des petits trucs, puis t'accumules ça, tu le mets en pratique après quand c'est à plus petite échelle, quand ce sont des crimes moins graves, si tu veux. (P5)

Une telle transmission des savoirs des techniciens en identité judiciaire vers les policiers-patrouilleurs a également pu être directement relevée lors de cinq observations sur des scènes d'incident. Pour d'autres, comme les techniciens en identité judiciaire ne sont pas systématiquement déployés sur les scènes d'incident, l'expérience de policier-patrouilleur leur permettrait d'expérimenter par eux-mêmes la recherche de traces matérielles et de « fai[re] le technicien en identité judiciaire » (P13). Un d'entre eux disait :

Comme patrouilleur, on avait une formation sur la mini-trousse. [...] Tu sais, je pouvais utiliser de la poudre dactyloscopique pour poudrer le véhicule à la recherche d'empreintes. Ce sont des choses que, moi, je faisais sur la patrouille. Donc, tu sais, faire la recherche de ça, quand je suis devenu technicien, bien c'était quelque chose que je connaissais déjà. (P2)

L'expérience policière préalable aux fonctions de techniciens en identité judiciaire serait en ce sens synonyme, pour certains, des premiers apprentissages sur les types de traces matérielles disponibles, les capacités de rétention de certaines surfaces et l'efficacité de certaines techniques de révélation.

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

Pendant la formation :
la dévalorisation de l'apprentissage
en contexte académique

Au Canada, le Collège canadien de police (CCP) offre la seule formation nationale reconnue par les tribunaux du pays pour former des techniciens en identité judiciaire. Si le cours d'Identité judiciaire vise à « montre[r] aux participants comment traiter un lieu de crime [et] comment identifier, recueillir, examiner, conserver et présenter les éléments de preuve » (Gouvernement du Canada, 2023), l'enquête de terrain révèle que les techniciens en identité judiciaire rencontrés partagent une perception bien différente de l'apport de la formation à la construction des savoirs pertinents à l'inspection des scènes d'incident. Une majorité d'entre eux semble plutôt d'avis que cette formation « n'apprend[rait] pas à faire [c.-à-d. inspecter] des scènes de crime » (P2, P12) et qu'elle serait insuffisante pour garantir leur qualification opérationnelle en la matière. Plus de la moitié des techniciens en identité judiciaire rencontrés estiment que la formation initiale en identité judiciaire serait avant tout axée sur l'analyse et la comparaison de traces et d'empreintes digitales. Un participant soulève à ce sujet :

Moi, quand je suis sorti de là [du CCP], je ne me disais pas spécialiste en scène de crime, j'étais spécialiste en empreinte digitale, parce que les scènes de crime, on n'en a pas fait tant que ça. Ce n'est pas là qu'ils nous disent ça, c'est ce que je pensais initialement, mais ce n'est pas du tout ça. (P17)

Certains participants reprochent également à la formation son orientation trop théorique et insuffisamment connectée aux contingences réelles et imparfaites dans lesquelles les techniciens en identité judiciaire peuvent être appelés à intervenir dans la pratique, la qualifiant de « grand livre » (P16) qui « ne remplace pas le terrain » (P12). Cette déconnexion d'avec la réalité de terrain se manifesterait particulièrement par le manque de réalisme des simulations d'intervention sur des scènes d'incident. Ces simulations permettraient certes la pratique de diverses techniques et stratégies dans des conditions expérimentales quasi optimales, mais elles ne prépareraient que bien peu à la recherche de traces matérielles latentes, fragmentaires et dégradées, dans des conditions imparfaites, difficiles et sous pression comme c'est le cas dans la pratique quotidienne.

La perception d'une formation insuffisante semble par ailleurs largement unanime chez les techniciens en identité judiciaire rencontrés,

et ce, même s'ils ont complété la formation à des époques bien différentes. Lors d'un séjour d'observation, un technicien en identité judiciaire souligna ce point, comme l'illustre l'extrait suivant du journal de terrain :

[Pendant une discussion sur l'heure du dîner] *Le technicien [P3] me partage qu'il estime qu'ils ne font pas assez de scènes de crime durant la formation au Collège canadien de police. Il élabore en précisant que c'était comme ça pour lui, mais qu'il a aussi su, par des collègues, que ça l'était toujours l'année d'après et l'autre suivante également. Selon lui, à chaque année, les gens qui reviennent de la formation en identité judiciaire commentent et regrettent le manque de scènes de crime complexes ou particulières durant la formation, et le CCP ne ferait rien pour répondre à cette problématique perçue.* (Bureau du SIJ, P3, Extrait du journal de terrain)

Les participants qui n'avaient pas encore débuté leur formation en identité judiciaire au moment de l'enquête de terrain tenaient par ailleurs un discours assimilable en tous points à celui de leurs collègues l'ayant complétée^[5]. Valorisant déjà la plus-value de l'expérience sur le terrain avec des pairs expérimentés, le discours de ces « novices », vraisemblablement teinté des expériences de leurs collègues, suggère ainsi un certain apprentissage de la dévalorisation de la formation académique.

Enfin, pour certains techniciens en identité judiciaire, la formation offerte par le CCP ne permettrait que la consolidation et l'affinage de certains savoirs déjà acquis, comme l'exprima un participant à la suite d'une intervention sur une scène de mort suspecte :

[Dans le véhicule d'identité judiciaire, sur le chemin du retour vers le poste] *En discutant de son processus d'apprentissage, le technicien en identité judiciaire partage son impression de la formation en identité judiciaire offerte par le Collège canadien de police. Il estime qu'il est revenu de la formation « pas bien, bien, mieux formé » qu'avant de l'avoir complétée. Il raconte qu'il avait déjà débuté comme technicien en*

5 Si certains extraits d'entretien auraient pu explicitement supporter ce constat, ces derniers ont été écartés afin d'éviter d'identifier les codes des participants qui n'avaient pas suivi la formation au moment des entretiens de façon à assurer leur anonymat.

identité judiciaire avant d'aller au CCP et croit que la formation ne lui a pas transféré de manière significative de nouvelles connaissances. (S18, P15, Extrait du journal de terrain)

Cette situation révèle une particularité propre à la trajectoire académique et professionnelle typique des techniciens en identité judiciaire. En effet, l'enquête de terrain a mis en lumière que la formation en identité judiciaire est généralement complétée par les techniciens en identité judiciaire plusieurs mois, voire années, après la prise de leur fonction spécialisée. Le Tableau 3 ci-dessous révèle que seuls trois participants (17 %) avaient débuté leur formation moins d'un mois après leur entrée en fonction, alors que huit d'entre eux (42 %) l'avaient commencée une année ou plus après leur arrivée au sein des services d'identité judiciaire et que trois participants (16 %) n'avaient toujours pas complété la formation au moment de la collecte des données.

Tableau III : Délai entre la prise de fonctions opérationnelles et la formation en identité judiciaire

Temps écoulé entre l'entrée en fonction et la formation au Collège canadien de police	Distribution		Moyenne (en année)	
	n	%	M	É.T.
< 1 mois	3	16	0,8 [†]	0,6
< 1 an	3	16		
≥ 1 an	8	42		
Non complétée	3	16		
Données manquantes	2	11		

[†] Ces moyennes ont été calculées en considérant que le temps écoulé entre l'entrée en fonction et la formation au Collège canadien de police, pour les participants n'ayant toujours pas suivi cette formation, était équivalent à leur expérience comme technicien en identité judiciaire au moment de la collecte de données.

Un tel délai entre l'entrée en fonction et le début de la formation, bien que souvent tributaire d'enjeux de disponibilités et de ressources budgétaires, semble largement valorisé par une majorité des techniciens en identité judiciaire rencontrés. Deux participants disaient :

Moi, j'ai été chanceux. Avant d'aller à la formation, j'avais déjà presque un an d'expérience sur le terrain, donc, ça m'a permis de comprendre [...] et c'était pas mal plus facile pour moi de suivre la formation. (P2)

J'ai commencé [rapidement la formation] à Ottawa, et le cours de photographie, je l'ai trouvé difficile. Parce

que je n'ai pas eu la chance de... il y en a au bureau, ils ont fait quasiment un an avec nous autres sur le chemin avec la caméra, ils ont fait des scènes tout seul, etc., et ils sont ensuite allés à Ottawa. C'était facile ! Moi, je ne l'ai pas eu facile. (P3)

Entre l'entrée en fonction et le début de la formation, les techniciens en identité judiciaire expérimenteraient ainsi déjà l'inspection des scènes d'incident – généralement avec un mentor, mais parfois seuls – et la socialisation professionnelle informelle auprès des pairs.

« Après » la formation^[6] :
le primat perçu de l'expérience
et de la socialisation
professionnelle informelle

Pour l'ensemble des participants, l'expérience comme technicien en identité judiciaire représenterait le plus important mode de construction des savoirs pertinents pour l'inspection des scènes d'incident. Ces savoirs s'apprendraient ainsi surtout « sur le tas [...], à force d'en faire » (P7). Cette expression, reprise intégralement par trois autres participants, renvoie à une logique de construction des connaissances par accumulation d'expériences. Leur ancienneté plus ou moins longue comme technicien en identité judiciaire leur offrirait, entre autres, des occasions d'expérimenter différentes techniques et stratégies via la méthode « essai-erreur » (P5, P11), de façon à alimenter puis affiner leur répertoire de connaissances, comme l'illustre l'extrait suivant du journal de terrain :

[Lors d'une intervention sur une scène de mort suspecte] Pendant que le technicien en identité judiciaire inspecte le corps de la victime à la recherche de marques, blessures ou lividités cadavériques particulières, il prend le temps de me mentionner explicitement qu'il s'agit d'un dossier qui lui amènera des connaissances pertinentes pour les prochaines scènes similaires auxquelles il sera peut-être confronté dans le futur. (S12, P6, Extrait du journal de terrain)

6 Tel que vu à la section précédente, les premières interventions sur des scènes d'incident et les premiers échanges avec les pairs précèderaient bien souvent la formation en identité judiciaire. Or, comme ces modes de construction des savoirs s'étendent bien après avoir complété la formation, nous considérons qu'ils sont plutôt ultérieurs à la formation en identité judiciaire.

Elle permettrait également, comme le suggérait Kruse (2019), l'identification des quelques alternatives efficaces à privilégier parmi le large éventail des possibilités théoriques offertes pendant la formation. Un participant soulevait :

Quand tu commences, t'as comme un paquet de choses que tu dis que tu peux faire. T'as le coffre à outils. Donc, là, tu pars sur tout ! [...] Tu vas passer 4h sur la scène à essayer de trouver quelque chose, tu vas poudrer tout ce qui peut se poudrer, en oubliant que ça ne donne rien de poudrer ça. Donc, tranquillement, quand tu prends de l'expérience, bien t'en viens à [savoir] sur quoi, bien que par expérience, ça n'a jamais rien donné. Par expérience, ça, ça donne quelque chose. [...] Tu sais où mettre tes énergies. (P4)

En parallèle, les techniciens en identité judiciaire valorisent également grandement le partage informel des savoirs des collègues expérimentés vers les membres plus novices. Un tel processus de socialisation professionnelle informelle prendrait deux formes.

La première correspond à une période de mentorat plus ou moins structurée durant laquelle un novice, jumelé à un collègue expérimenté, bénéficierait de l'encadrement, de la rétroaction et de la transmission des savoirs spécialisés en inspection des lieux d'un incident de celui-ci. Inversement, elle permettrait aux novices d'observer, d'imiter et de poser des questions aux mentors en véritable contexte opérationnel. Pour plusieurs, le mentorat a représenté une étape charnière de leur apprentissage du métier, souvent considérée comme plus importante que la formation en identité judiciaire ainsi que le déclara ce participant :

[Chercheur] : Où est-ce qu'on apprend à devenir spécialiste ou comment, justement, on apprend à faire des scènes ?

[P17] : Bien, c'est en suivant les mentors. Et ceux qui ont été suivis par des mentors. [...] Tous ces détails-là, c'est une transmission de bouche à oreille, de technicien à technicien. C'est le mentor, c'est la personne que tu vas suivre sur la scène qui va te le dire. (P17)

Les trois observations réalisées lors de l'intervention conjointe d'un technicien en identité judiciaire novice et de son mentor sur des scènes d'incident ont d'ailleurs permis de confirmer les propos des participants et la place prépondérante de la transmission tacite des savoirs. Dans les

deux premiers cas (S2, S4), le technicien en identité judiciaire débutant dans ses nouvelles fonctions a occupé, pour la majeure partie de l'intervention, une position similaire à celle du chercheur en se contentant d'écouter, d'observer et de questionner le mentor en action. Dans le troisième cas (S10), les responsabilités étaient davantage partagées entre les deux techniciens en identité judiciaire, bien que le novice occupait tout de même fréquemment une position d'observateur auprès de son mentor. Les techniciens en identité judiciaire novices demeureraient, malgré tout, les ultimes médiateurs des savoirs pertinents, conservant en ce sens une certaine part d'autonomie par rapport aux savoirs transmis par les mentors. Deux participants disaient :

[...] Ce mentorat-là, bien, il est important parce que lui [le mentor], il va te donner ce que lui connaît, son expérience, bien tu vas prendre ce que toi t'as de besoin là-dedans, et tu vas te faire un peu ta propre méthode de travail. (P2)

[Mon mentor], dans le fond, ce qu'il m'expliquait, [...], il m'a dit « là, je vais tout te montrer, tu vas faire comme moi je fais, mais après ça, tu vas en prendre un petit peu, un moment donné tu vas aller sur une autre scène avec quelqu'un d'autre, puis là, tu vas dire, j'aime mieux la façon que lui prend ses photos. Bon bien, donc là, tu vas changer un peu ta façon, puis un moment donné tu vas avoir ta façon ». (P5)

La seconde forme de socialisation professionnelle informelle des techniciens en identité judiciaire s'articulerait autour des discussions et échanges informels qui ont lieu entre les membres des services d'identité judiciaire. Le partage de récits d'interventions passées, fructueuses ou non, permettrait par exemple l'apprentissage des façons de faire à privilégier ou éviter et des types de scènes auxquels les techniciens en identité judiciaire peuvent être confrontés. Les entretiens et les observations ont permis de documenter de tels partages de récits d'intervention :

On partage aussi, souvent, « ah, j'ai vu que t'es allé là », « oui, oui », puis « c'était comment ? », puis il [le collègue] commence à raconter, puis bien, tu apprends, c'est de l'apprentissage aussi. (P10)

[Pendant une discussion avec trois techniciens sur l'heure du dîner] À mon arrivée dans la salle à manger, les trois techniciens en identité judiciaire qui

sont présents au poste cette journée-là se racontent des interventions qu'ils ont chacun réalisées sur d'anciens dossiers de suicide. Ils se partagent également des enquêtes atypiques sur lesquelles ils ont travaillé. Un technicien raconte son intervention sur une scène de mort suspecte liée à des pratiques autoérotiques alors qu'un autre détaille son intervention lors d'une perquisition dans un dossier d'agression sexuelle impliquant l'usage d'objets non conventionnels. (Bureau du SIJ, P3, P19, Extrait du journal de terrain)

Ces discussions informelles auraient aussi une seconde fonction : elles permettraient aux techniciens en identité judiciaire plus expérimentés de (ré)interpréter les interventions des membres « novices » et de faire sens de leurs expériences à la lumière des savoirs qu'ils jugent eux-mêmes pertinents. Un participant racontait :

Les jeunes techniciens au bureau [...] quand ils font des scènes le matin, les plus vieux vont dire « Ah ouin » une banale, entre guillemets, mort suspecte, « montre-moi donc tes photos ? ». On va regarder ça et on peut se retrouver [plusieurs] à l'entour de l'ordinateur du gars qui va nous présenter ses photos et on va dire « ok, quand t'es arrivé, c'était quoi la situation, pourquoi tu as fait telle affaire, etc. ? », et il va nous dire « bien, parce que telle, telle chose ». Et [...] on est capable de dire avec les photos « ok, mais pourquoi t'as fait ? Qu'est-ce qui t'a amené ou as-tu pensé à tel aspect ? » (P16)

Ainsi, tantôt les techniciens en identité judiciaire d'expérience partagent des récits d'interventions atypiques passées, tantôt leurs collègues novices partagent leurs interventions récentes en vue d'une rétroaction avisée de leurs pairs.

Les modes de construction
des savoirs valorisés à l'épreuve
de la réalité empirique

Somme toute, le discours des techniciens en identité judiciaire est marqué par une grande homogénéité à l'égard des modes de construction des savoirs qui sont valorisés et légitimés. Or, l'enquête de terrain a révélé une certaine dissonance entre ce discours et les expériences concrètes des participants.

Pour commencer, les entretiens et les observations réalisées suggèrent que seule une proportion limitée de l'ensemble des scènes d'incident sur lesquelles interviennent les techniciens en identité judiciaire mènerait véritablement à une recherche de traces matérielles et au déploiement de techniques de révélation physicochimique. Plusieurs participants ont à cet effet mentionné que les scènes de mort suspecte étaient surreprésentées dans l'ensemble de leurs interventions – entre 50 % (P9) et 80 % (P2) –, alors que peu de traces matérielles seraient généralement recherchées et découvertes sur ces scènes. Deux participants soulignaient :

Des fois, on intervient sur une scène où la personne est retrouvée morte dans le salon, face contre terre, les portes barrées... donc ça demande moins d'expertise, c'est plus des observations et des photos [...]. (P14)

Ça prend des occasions pour pouvoir le pratiquer et quand, sur 80 dossiers, t'en fais 45 de morts, bien, t'as ce que t'as... parce que tes morts, tu ne fais pas de traces de pas, tu ne fais pas de traces de pneu, de prélèvement, quoi que ce soit. Ce sont des photos, inspecte le corps, y-a-t-il des blessures, non, bon bien on prend des photos. (P4)

Les 19 observations sur des scènes d'incident ont également confirmé la surreprésentation des scènes de mort suspecte – huit interventions (42 %) portaient sur ce type de scènes – et le recours limité à des techniques de révélation de traces matérielles latentes, comme la lumière rasante (7 occasions), la poudre dactyloscopique (5 occasions) et la lampe judiciaire (2 occasions).

Ensuite, les techniciens en identité judiciaire ne recevraient que très peu de rétroactions de la part des autres acteurs impliqués dans l'exploitation des traces matérielles (p. ex. enquêteurs, procureurs, juges) quant à l'utilité de leur travail dans le processus d'enquête ou dans le processus judiciaire. Deux participants ont ainsi déploré :

On est au courant un peu de qu'est-ce qui se fait [dans l'enquête], mais...ce n'est pas d'emblée qu'on est mis au courant de ça. Souvent, on sait juste ce qu'on fait lors de l'événement, et après, ce qui arrive, on ne le sait pas. [...] Des fois [...], ils arrêtent quelqu'un et ils veulent que tu compares les empreintes que t'as trouvées sur une scène. Là, tu le sais un peu. Mais pas tout le temps. (P17)

On n'a pas ce retour comme technicien, quand on va à la Cour, parce qu'on met la table, on quitte, puis le procès suit son cours. Mais on n'a pas de retour du procureur [...]. On ne sait jamais le réel impact qu'on a eu. Positif ou négatif. Parce qu'on n'a pas de feedback là-dessus. Mais tu sais, des fois, ça serait important, [...]. Ça serait hyper formateur [...] (P16)

Lors des observations, à une seule reprise, des enquêteurs sont passés dans les bureaux des techniciens en identité judiciaire pour partager les développements d'une enquête antérieure. La construction des savoirs en matière d'inspection des scènes d'incident semble dès lors impliquer assez peu la perspective des principaux bénéficiaires de ce travail, une condition pourtant généralement associée à la capacité de tirer des enseignements valides de l'expérience (Mnookin *et al.*, 2010).

Enfin, il semble que le partage informel des savoirs entre les techniciens en identité judiciaire soit parfois limité. Par exemple, un technicien en identité judiciaire suggérait que « les gens qui ont fait 10-12-15 ans à l'unité, la transmission de leur bagage de connaissances est totalement absente » (P16) alors qu'un autre partageait, lors d'un séjour d'observation au poste, « ne connaître ni la nature des scènes d'incident récemment inspectées par son collègue, ni les traces matérielles que celui-ci pouvait avoir prélevées sur ces scènes » (Bureau du SIJ, P2, Extrait du journal de terrain). La transmission des savoirs ne reposerait ainsi pas sur un mécanisme systématique de mise en commun des savoirs (p. ex. base de données, rencontres hebdomadaires⁷, fiches d'information), ouvrant la voie à ce que Casey et ses collègues (2019) appellent une dispersion des connaissances (*knowledge spillage*). Les modes de construction des savoirs les plus valorisés par les participants semblent ainsi, dans la pratique, confrontés à certaines limites susceptibles d'en-traver leur capacité à produire des savoirs véritablement pertinents pour l'inspection des scènes d'incident.

Discussion et conclusion

Face à la crise de légitimité et d'identité que traverse la science forensique depuis quelques décennies, de plus en plus de chercheurs appellent à mieux comprendre les

7 Lors des séjours immersifs d'observation, aucune rencontre de ce type n'a été constatée ; au contraire, les effectifs présents dans les bureaux étaient généralement restreints. Il est toutefois possible que le contexte pandémique dans lequel s'est déroulée cette recherche, ainsi que les règles sanitaires alors en vigueur dans les milieux de travail, aient influencé cette forme de partage des savoirs.

pratiques sociales des acteurs impliqués dans l'exploitation des traces matérielles – comme les techniciens en identité judiciaire – plutôt qu'à poursuivre uniquement les efforts de développement technologique (Julian *et al.*, 2021 ; Kruse, 2019 ; Mousseau, Bérubé *et al.*, 2022). Suivant cette invitation, cette étude s'est intéressée aux modes de construction, d'acquisition et de transmission des savoirs spécialisés par les techniciens en identité judiciaire du Québec. Sur la base de leur discours et de l'observation de leurs interactions, elle a mis en évidence le primat perçu de l'expérience individuelle – comme policier puis comme technicien en identité judiciaire – et de la socialisation professionnelle informelle auprès des pairs expérimentés sur la formation académique en identité judiciaire.

À la lumière de ces résultats, notre étude tend à confirmer les conclusions des quelques études empiriques qui suggéraient déjà la puissante valorisation, chez les techniciens en identité judiciaire, de la construction tacite des savoirs pertinents à l'investigation des scènes de crime (Erne *et al.*, 2020 ; Kruse, 2019 ; Wilson-Kovacs, 2014 ; Wyatt, 2014). Elle s'inscrit également dans la continuité de plusieurs études réalisées dans d'autres champs professionnels, notamment chez les avocats ou les médecins, où la socialisation professionnelle informelle et l'expérience occupent une place prépondérante dans l'acquisition et la transmission des savoirs spécialisés (Freidson, 1988 ; Prud'homme, 2018 ; Vanneuville, 2013 ; Winfree *et al.*, 1984). Plus particulièrement, les modes de construction des savoirs valorisés par les techniciens en identité judiciaire semblent s'assimiler en tous points à la croyance des policiers que leur travail ne peut être rationalisé sous des principes théoriques et qu'en conséquence, il ne s'apprendrait que par l'expérience réelle de sa pratique et l'imitation des pairs expérimentés (Alain, Pruvost, 2011 ; Chan *et al.*, 2003 ; Fielding, 1988 ; Fleming, Rhodes, 2018). Comme l'aspirant qui rejoint les rangs de l'institution policière, le technicien en identité judiciaire novice semble devoir apprendre à délaisser, voire à dénigrer, les savoirs promus par la formation académique au profit des savoirs issus du terrain.

Ce constat suggère une certaine forme de rigidité ou de résilience des modes de construction des savoirs valorisés par les techniciens en identité judiciaire durant leur processus de spécialisation, et s'inscrit dans une longue lignée d'études mettant en lumière la faible perméabilité au changement de la culture professionnelle et épistémique policière (Chan *et al.*, 2003 ; Fleming, Rhodes, 2018 ; Innes *et al.*, 2005 ; Loftus, 2010). Malgré les appels de plus en plus fréquents à une maîtrise des principes physicochimiques d'échange et de persistance de la matière, à une connaissance des fondements de la méthode scientifique et à un recours de plus en plus systématique au renseignement et aux données probantes lors de l'investigation des scènes d'incident (Crispino, 2008 ;

Houck *et al.*, 2017 ; Ribaux, 2023 ; Roux *et al.*, 2022), l'apprentissage des savoirs spécialisés dans ce domaine semble demeurer largement ancré dans les modes plus traditionnels de production des savoirs, façonnés par une puissante culture policière.

De façon analogue, la présente étude contribue à la littérature scientifique qui émerge sur les questions d'autonomie professionnelle dans le domaine forensique. Les résultats témoignent en effet d'une certaine revendication, dans le discours des techniciens en identité judiciaire, d'un monopole sur les modes légitimes de construction des savoirs pertinents à l'inspection des scènes d'incident. Comme plusieurs autres groupes professionnels (Collins, Evans, 2018 ; Prud'homme, 2018) – y compris les policiers (voir Cope, 2004) –, les techniciens en identité judiciaire semblent estimer que seuls les individus ayant une expérience professionnelle similaire à la leur seraient en mesure d'apprendre les savoirs pertinents à l'exercice de leurs fonctions. Ils manifestent en ce sens un intérêt pour la protection de leurs acquis, de leur autonomie et de leur position au sein de l'écosystème policier et judiciaire et participent – volontairement ou non – à un effort limitant la formalisation de leurs savoirs sous une forme plus explicite. Ce constat concorde avec les conclusions des travaux de Lentini (2009), Wilson-Kovacs (2014) et Kruse (2019) qui suggéraient déjà la revendication, par les techniciens en identité judiciaire, d'un certain monopole sur leur domaine de compétences et d'un intérêt à « définir [eux-mêmes] l'essentiel du travail d'investigation de la scène d'incident et de la formation contre les intrusions des scientifiques criminalistes » [traduction libre]^[8] (Kruse, 2019, 11). À une époque où les appels à la civilianisation des fonctions de techniciens en identité judiciaire se multiplient, un plus grand nombre de recherches pourraient ainsi être consacrées à l'étude des impacts d'une telle « professionnalisation de l'extérieur » (Kruse, 2019) dans le monde forensique.

En somme, l'absence de consensus clair sur le lien entre expérience professionnelle, formation académique et performance en inspection de scènes d'incident complique l'appréciation juste de cette autonomie et de la résilience qui caractérise les modes de construction des savoirs des techniciens en identité judiciaire. Les travaux de Illes et de ses collègues (2019) ont montré que le niveau d'éducation était la variable ayant le plus d'influence sur les capacités de raisonnement des techniciens en identité judiciaire, alors que l'expérience jouait un rôle beaucoup plus secondaire. Une construction des savoirs qui ne reposerait que sur l'expérience et un apprentissage informel non systématique pourrait conduire à un

8 « Defining the core of crime scene work and training against the forensic scientists' intrusions. » (Kruse, 2019, 11).

traitement différentiel des scènes d'incident, dépendant largement du technicien en identité judiciaire mobilisé (Monjardet, 1996). Ce constat suggérerait que le primat accordé à la socialisation professionnelle informelle et à l'expérience pratique pourrait éventuellement représenter un enjeu important au sein du processus forensique.

Toutefois, d'autres travaux ont montré que les performances des techniciens en identité judiciaire expérimentés surpassaient largement celles des novices (de Gruijter *et al.*, 2016 ; Lidén, Almazrouei, 2023 ; Watalingam *et al.*, 2017), ou encore que la certification ou le niveau d'éducation n'étaient pas significativement liés à de meilleures performances des techniciens en identité judiciaire (Bond, 2007 ; Watalingam *et al.*, 2017). Les travaux de la sociologie des sciences ont aussi mis en lumière le rôle de premier plan de l'expérience, de l'apprentissage tacite et de la socialisation professionnelle informelle dans la production des connaissances scientifiques (Polanyi, Sen, 2009 ; Zuckerman, 1996), invitant à ne pas rejeter d'emblée les savoirs construits par les techniciens à travers des modes d'apprentissage plus traditionnels et informels.

Nos résultats renforcent ainsi le besoin d'un effort plus soutenu quant à l'étude empirique des pratiques sociales des acteurs responsables de l'inspection des scènes d'incident et de la recherche et la collecte de traces matérielles. De telles études contribueraient à mieux distinguer ce qui appartient au domaine de « ce qui devrait être » de ce qui relève du domaine de « ce qui est réellement » (Mousseau, Bérubé *et al.*, 2022). Mieux comprendre l'apport véritable de la formation (policière ou universitaire) et de l'expérience (policière ou non) sur les savoirs valorisés et mobilisés dans le processus forensique pourrait utilement orienter le déploiement de méthodes pédagogiques mieux adaptées aux attentes et besoins des techniciens en identité judiciaire de façon à optimiser la qualité de leurs performances et la portée de leur contribution à l'action de sécurité et l'administration de la justice. ■

Bibliographie

- ALAIN M., PRUVOST G., 2011, Police : une socialisation professionnelle par étapes, *Déviance et Société*, 35, 3, 267-280, [en ligne] 10.3917/ds.353.0267
- ARCHIBALD M.M., AMBAGTSHEER R.C., CASEY M.G., LAWLESS M., 2019, Using Zoom Videoconferencing for Qualitative Data Collection: Perceptions and Experiences of Researchers and Participants, *International Journal of Qualitative Methods*, 18, [en ligne] 10.1177/1609406919874596
- ATKINSON P., COFFEY A., DELAMONT S., LOFLAND J., LOFLAND L. (Eds.), 2014, *Handbook of ethnography*, London, Sage, [en ligne] <https://doi.org/10.4135/9781848608337>.
- BAYLEY D., BITTNER E., 1984, Learning the Skills of Policing, *Law and Contemporary Problems*, 47, 4, 35-59, [en ligne] <https://scholarship.law.duke.edu/lcp/vol47/iss4/3>
- BEAUD S., WEBER F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, 4^e éd., Paris, La Découverte.
- BERGER P., LUCKMANN T., 2022, *La construction sociale de la réalité*, 3^e éd., Paris, Armand Colin.
- BLAIS M., MARTINEAU S., 2006, L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes, *Recherches qualitatives*, 26, 2, 1-18, [en ligne] <https://doi.org/10.7202/1085369ar>
- BOND J.W., 2007, Value of DNA Evidence in Detecting Crime, *Journal of Forensic Sciences*, 52, 1, 128-136, [en ligne] <https://doi.org/10.1111/j.1556-4029.2006.00302.x>
- BROWN J., 2013, Civilianization, in *Dictionary of Policing*, Cullopton, Willan, 33.
- CASEY E., RIBAUX O., ROUX C., 2019, The Kodak Syndrome: Risks and Opportunities Created by Decentralization of Forensic Capabilities, *Journal of Forensic Sciences*, 64, 1, 127-136, [en ligne] <https://doi.org/10.1111/1556-4029.13849>
- CHAN J., DEVERY C., DORAN S., 2003, *Fair cop learning the art of policing*, Toronto, University of Toronto Press.
- CHAPOULIE J.-M., 2000, Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie, *Sociétés contemporaines*, 40, 1, 5-27, [en ligne] <https://doi.org/10.3406/socco.2000.1811>
- CHERAGHI-SOHI S., CALNAN M., 2013, Discretion or discretions? Delineating professional discretion: The case of English medical practice, *Social Science & Medicine*, 96, 52-59, [en ligne] 10.1016/j.socscimed.2013.07.011
- CLAVEAU F., PRUD'HOMME J., 2018, *Experts, sciences et sociétés*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, [en ligne] <https://pum.umontreal.ca/catalogue/experts-sciences-et-societes/fichiers/bc084e89-18d0-43bb-abb7-cf7ee17aa8a3/9782760638471.pdf>
- COLLINS H., EVANS R., 2018, A Sociological/Philosophical Perspective on Expertise: The Acquisition of Expertise through Socialization, in WILLIAMS A.M., KOZBELT A., ERICSSON K.A., HOFFMAN R.R. (Eds.), *The Cambridge Handbook of Expertise and Expert Performance*, 2^e éd., Cambridge, Cambridge University Press, 21-32.
- COPE N., 2004, 'Intelligence Led Policing or Policing Led Intelligence?': Integrating Volume Crime Analysis into Policing, *The British Journal of Criminology*, 44, 2, 188-203.
- CRISPINO F., 2008, Nature and place of crime scene management within forensic sciences, *Science & Justice*, 48, 1, 24-28, [en ligne] <https://doi.org/10.1016/j.scijus.2007.09.009>
- CRISPINO F., 2022, La scène de crime, in BEAUTHIER J.-P. (dir.), *Traité de médecine légale et criminalistique*, 3^e éd., Bruxelles, De Boeck, 1017-1035.
- DE GRUIJTER M., DE POOT C.J., ELFFERS H., 2016, The Influence of New Technologies on the Visual Attention of CSIs Performing a Crime Scene Investigation, *Journal of Forensic Sciences*, 61, 1, 43-51, [en ligne] <https://doi.org/10.1111/1556-4029.12904>

- DÉLÉAGE P., 2009, Les savoirs et leurs modes de transmission dans le chamanisme sharanahua, *Cahiers d'anthropologie sociale*, 5, 1, 63-85, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/cas.005.0063>
- DELÉMONT O., BITZER S., JENDLY M., RIBAUX O., 2017, The practice of crime scene examination in an intelligence-based perspective, in ROSSY Q., DÉCARY-HÉTU D., DELÉMONT O., MULONE M. (Eds.), *The Routledge International Handbook of Forensic Intelligence and Criminology*, London, Routledge International Handbooks, 86-101, [en ligne] <https://doi.org/10.4324/9781315541945>
- DUBE-MATHER T., 2023, *Is Being a Police Officer Fundamental for Processing Crime Scenes?: Investigating Civilianization in Canadian Forensic Identification Units*, mémoire de maîtrise, Burnaby, Simon Fraser University.
- ERNE E., CHERUBINI M., DELÉMONT O., 2020, How to share and utilise expertise in a police forensic department through externalisation and mutualisation, *Science & Justice*, 60, 3, 225-233, [en ligne] <https://doi.org/10.1016/j.scijus.2019.12.004>
- FASSIN D., 2016, L'ethnographie retrouvée. Sur quelques approches contemporaines des pratiques policières, *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 219-220, 287-310, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/lhomme.29150>
- FIELDING N., 1988, *Joining Forces: Police Training, Socialization and Occupational Competence*, London, Routledge.
- FLEMING J., RHODES R., 2018, Can experience be evidence? Craft knowledge and evidence-based policing, *Policy & Politics*, 46, 1, 3-26, [en ligne] <https://doi.org/10.1332/030557317X14957211514333>
- FREIDSON E., 1988, *Profession of Medicine: A Study of the Sociology of Applied Knowledge*, Chicago, University of Chicago Press.
- GEERTZ C., 1998, La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture, *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 6, 73-105, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/enquete.1443>
- GOLD R.L., 1958, Roles in Sociological Field Observations, *Social Forces*, 36, 3, 217-223, [en ligne] <https://doi.org/10.2307/2573808>
- GOVERNEMENT DU CANADA, 2023, Identité judiciaire, *Collège canadien de police [site web]*, [en ligne] <https://www.cpc-ccp.gc.ca/programmes-programmes/forensic-ident-judiciaire/index-fra.htm>.
- HOUCK M.M., CRISPINO F., MCADAM T., 2017, *The Science of Crime Scenes*, 2^e éd., London, Academic Press.
- ILLES M., WILSON P., BRUCE C., 2019, Forensic epistemology: Testing the reasoning skills of crime scene experts, *Canadian Society of Forensic Science Journal*, 4, 151-173, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/00085030.2019.1664260>
- INNES M., FIELDING N., COPE N., 2005, 'The Appliance of Science?' The Theory and Practice of Crime Intelligence Analysis, *The British Journal of Criminology*, 45, 1, 39-57, [en ligne] <https://doi.org/10.1093/bjc/azh053>
- JOHNSON D.R., SCHEITL C.P., ECKLUND E.H., 2021, Beyond the In-Person Interview? How Interview Quality Varies Across In-person, Telephone, and Skype Interviews, *Social Science Computer Review*, 39, 6, 1142-1158, [en ligne] <https://doi.org/10.1177/0894439319893612>
- JULIAN R., HOWES L., WHITE R., 2021, *Critical Forensic Studies*, London, Routledge.
- KIEDROWSKI J., RUDELL R., PETRUNIK M., 2019, Police civilianisation in Canada: A mixed methods investigation, *Policing and Society*, 29, 2, 204-222, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/10439463.2017.1281925>

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

- KNORR CETINA K., REICHMANN W., 2015, Epistemic Cultures, in WRIGHT J.D. (Ed.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, 2^e éd., Oxford, Elsevier, 873-880, [en ligne] <https://doi.org/10.1016/B978-0-08-097086-8.10454-4>
- KRUSE C., 2019, Swedish crime scene technicians: Facilitations, epistemic frictions and professionalization from the outside, *Nordic Journal of Criminology*, 2, 3, 1-17, [en ligne] <https://doi.org/10.26034/la.cfs.2024.4774>
- LAPIERE R.T., 1934, Attitudes vs. Actions, *Social Forces*, 13, 2, 230-237, [en ligne] 10.2307/2570339
- LENTINI J., 2009, Forensic Science Standards: Where They Come From and How They Are Used, *Forensic Science Policy and Management*, 1, 10-16, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/19409040802596315>
- LIDÉN M., ALMAZROUEI M.A., 2023, "Blood, Bucks and Bias": Reliability and Biasability of Crime Scene Investigators' Selection and Prioritization of Blood Traces, *Science & Justice*, 63, 2, [en ligne] 10.1016/j.scijus.2023.01.005
- LOFTUS B., 2010, Police occupational culture: Classic themes, altered times, *Policing and Society*, 20, 1, 1-20, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/10439460903281547>
- LUM C., KOPER C.S., 2017, *Evidence-Based Policing: Translating Research into Practice*, Oxford, Oxford University Press.
- MANNING P.K., 2014, Ethnographies of Policing, in REISIG M.D., KANE R.J. (Eds.), *The Oxford Handbook of Police and Policing*, Oxford, Oxford University Press, 518-548, [en ligne] <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199843886.013.001>
- MAPES A.A., KLOOSTERMAN A.D., MARION V.VAN, POOT C.J. DE, 2016, Knowledge on DNA Success Rates to Optimize the DNA Analysis Process: From Crime Scene to Laboratory, *Journal of Forensic Sciences*, 61, 4, 1055-1061, [en ligne] 10.1111/1556-4029.13102
- MILES M.B., HUBERMAN A.M., SALDANA J., 2014, *Qualitative Data Analysis, A Methods Sourcebook*, 3^e éd., Thousand Oaks, CA, SAGE.
- MNOOKIN J.L., COLE S.A., DROR I.E., FISHER B.A., 2010, The need for a research culture in the forensic sciences, *UCLA Law Review*, 58, 725, [en ligne] <https://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1755722>
- MONJARDET D., 1996, *Ce que fait la police : Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- MOUSSEAU V., BÉRUBÉ M., DUMONT P.-L., CRISPINO F., 2022, Science forensique et criminologie : Vers une co-construction diversifiée des savoirs sur le phénomène criminel et sa régulation, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 22, 3, 334-346, [en ligne] https://www.aiclf.net/wp-content/uploads/ricpts/2020-2022/RICPTS_2022-03-09.pdf
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL, 2009, *Strengthening Forensic Science in the United States: A path forward* (publication no 228091), Washington, DC, National Academies Press, [en ligne] 10.17226/12589
- PICHONNAZ D., 2011, Réformer les pratiques policières par la formation ? Les obstacles à la transformation des relations entre les policiers et leurs publics, *Déviance et Société*, 35, 3, 335-359, [en ligne] 10.3917/ds.353.0335
- PIRES A., 1997, Échantillonnage et recherche qualitative : Essai théorique et méthodologique, in POUPART J., DESLAURIERS J.-P., GROULX L.-H., LAPERRIÈRE A., MAYER R., PIRES A. (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Québec, Gaetan Morin Éditeur, 113-169.
- POLANYI M., SEN A., 2009, *The Tacit Dimension*, Chicago, University of Chicago Press.

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

- PRUD'HOMME J., 2018, Les "professionnels", ces experts, *Dans* F. CLAVEAU, J. PRUD'HOMME (dir.), *Experts, sciences et sociétés*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 175-195.
- RATCLIFFE J.H., 2016, *Intelligence-Led Policing*, 2^e éd., London, Routledge.
- RENARD B., 2013, L'identification génétique et la discrétion des controverses scientifiques dans son usage par la justice pénale, *Déviance et Société*, 37, 3, 289-303, [en ligne] 10.3917/ds.373.0289
- RIBAUX O., 2023, *De la police scientifique à la traçologie : le renseignement par la trace*, 2^e éd., Lausanne, EPFL Press.
- RIBAUX O., BAYLON A., LOCK E., DELÉMONT O., ROUX C., ZINGG C., MARGOT P., 2010, Intelligence-led crime scene processing. Part II: Intelligence and crime scene examination, *Forensic Science International*, 199, 1-3, 63-71, [en ligne] <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2010.03.011>
- ROBERTSON J., WHITE R., KELTY S., JULIAN R., 2014, Professionalization and Crime Scene Examination, *Forensic Science Policy & Management: An International Journal*, 5, 3-4, 99-111, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/19409044.2014.981348>
- ROUX C., BUCHT R., CRISPINO F., DE FOREST P., LENNARD C., MARGOT P., MIRANDA M.D., NICDAEID N., RIBAUX O., ROSS A., WILLIS S., 2022, The Sydney declaration – Revisiting the essence of forensic science through its fundamental principles, *Forensic Science International*, 332, 111-182, [en ligne] 10.1016/j.forsciint.2022.111182
- SACKMANN S.A., 1992, Culture and Subcultures: An Analysis of Organizational Knowledge, *Administrative Science Quarterly*, 37, 1, 140-161, [en ligne] <https://doi.org/10.2307/2393536>
- VANNEUVILLE R., 2013, La formation contemporaine des avocats : aiguillon d'une recomposition de l'enseignement du droit en France ?, *Droit et société*, 83, 1, 67-82, [en ligne] 10.3917/drs.083.0067
- WATALINGAM R.D., RICHELLELLI N., PELZ J.B., SPEIR J.A., 2017, Eye tracking to evaluate evidence recognition in crime scene investigations, *Forensic Science International*, 280, 64-80, [en ligne] <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2017.08.012>
- WILSON-KOVACS D., 2014, 'Backroom Boys': Occupational Dynamics in Crime Scene Examination, *Sociology*, 48, 4, 763-779, [en ligne] <https://doi.org/10.1177/0038038513503741>
- WINFREE L.T., KIELICH L., CLARK R.E., 1984, On Becoming a Prosecutor: Observations on the Organizational Socialization of Law Interns, *Work and Occupations*, 11, 2, 207-226, [en ligne] <https://doi.org/10.1177/0730888484011002005>
- WYATT D., 2014, Practising crime scene investigation: Trace and contamination in routine work, *Policing and Society*, 24, 4, 443-458, [en ligne] <http://dx.doi.org/10.1080/10439463.2013.868460>
- ZUCKERMAN H., 1996, *Scientific Elite: Nobel Laureates in the United States*, 2^e éd., New Brunswick, NJ, Transaction Publishers.

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire

FR – Les savoirs spécialisés des techniciens en identité judiciaire sont essentiels à leur travail d'inspection des scènes d'incident. Toutefois, la façon dont ces savoirs sont acquis et transmis demeure largement méconnue. Cette étude vise ainsi à mieux comprendre les modes de construction des savoirs spécialisés qui sont valorisés et déployés par ces acteurs. Basés sur une enquête de terrain (18 entretiens et 165 heures d'observation) auprès de 19 techniciens du Québec (Canada), les résultats suggèrent le primat perçu de l'expérience et de la socialisation professionnelle informelle sur la formation académique, ce qui ouvre la voie à une réflexion sur la formation et la professionnalisation du métier.

SCIENCE FORENSIQUE – POLICE – SCÈNE DE CRIME –
SOCIALISATION PROFESSIONNELLE – SAVOIRS POLICIERS –
SAVOIRS FORENSIQUES

EN – *'By doing it over and over again, you know what's good': A fieldwork study on how crime scene examiners construct specialized knowledge* – The specialized knowledge of crime scene examiners (CSEs) is essential to the investigation of incident scenes. However, the ways in which this knowledge is acquired and transmitted remain largely unknown. This study thus aims to better understand the modes of knowledge construction that are valued and enacted by CSEs. Based on fieldwork research (18 semi-structured interviews and 165 hours of participant observation) with 19 CSEs in Quebec (Canada), the results suggest a perceived primacy of experience and informal professional socialization over the course of academic training, raising questions about the professionalisation of crime scene investigation and the role of formal education.

FORENSIC SCIENCE – POLICE – CRIME SCENE –
PROFESSIONAL SOCIALISATION – POLICE KNOWLEDGE –
FORENSIC KNOWLEDGE

DE – „Wenn man es oft genug macht, weiß man, was gut ist“: Eine Feldstudie über den Aufbau von Fachwissen bei Technikern der forensischen Identitätsfeststellung

– Das Fachwissen der Techniker der forensischen Identitätsfeststellung ist entscheidend für ihre Arbeit bei der Untersuchung von Tatorten. Allerdings ist weitgehend unbekannt, wie dieses Wissen erworben und weitergegeben wird. Diese Studie zielt daher darauf ab, die Art und Weise des Aufbaus von Fachwissen, das von diesen Akteuren anerkannt und eingesetzt wird, besser zu verstehen. Basierend auf einer Feldstudie (18 Interviews und 165 Stunden Beobachtung) mit 19 Technikern aus Quebec (Kanada) deuten die Ergebnisse darauf hin, dass Erfahrung und informelle berufliche Sozialisation gegenüber der akademischen Ausbildung im Vordergrund stehen, was Anlass zu Überlegungen über die Ausbildung und Professionalisierung dieses Berufs gibt.

FORENSISCHE WISSENSCHAFT – POLIZEI – TATORT –
PROFESSIONELLE SOZIALISATION – POLIZEILICHES WISSEN
– FORENSISCHES WISSEN

ES – “A fuerza de hacerlo, sabes lo que es bueno”: un estudio de campo sobre la construcción de conocimiento especializado entre los técnicos en identidad judicial

– El conocimiento especializado de los técnicos en identidad judicial es esencial para desarrollar su labor de inspección en escenas del crimen. Sin embargo, la forma en que estos saberes se adquieren y transmiten sigue siendo poco conocida. Este estudio busca comprender mejor los modos de construcción de ese conocimiento especializado valorado y desplegado por estos profesionales. Basado en un trabajo de campo (18 entrevistas y 165 horas de observación) con 19 técnicos en Quebec (Canadá), los resultados sugieren una primacía percibida de la experiencia y de la socialización profesional informal sobre la formación académica, lo que abre un debate sobre la profesionalización del oficio y el papel de la educación formal.

CIENCIA FORENSE – POLICÍA – ESCENA DEL CRIMEN
– SOCIALIZACIÓN PROFESIONAL – CONOCIMIENTOS
POLICIALES – CONOCIMIENTOS FORENSES

« À force d'en faire, tu sais ce qui est bon » : une enquête de terrain sur la construction des savoirs spécialisés chez les techniciens en identité judiciaire